

Etat des risques naturels, miniers et technologiques

En application des articles L125-5 et R125-26 du code de l'environnement.

Référence : TREMPIL 2034 12.05.15 Pour le compte de T2L EXPERTISE Date de réalisation : 12 mai 2015 (Valable 6 mois)
Selon les informations mises à disposition par :
Arrêté Préfectoral N° 2014146-0007-liste du 26 mai 2014

REFERENCES DU BIEN

Adresse du bien
Lieu dit Foussigne
24290 SAINT-AMAND-DE-COLY

Coordonnées géographiques (WGS84)

Longitude : 1.23363 Latitude : 45.04159

Vendeur

TREMPIL Laurent



SYNTHESE

A ce jour, la commune de Saint-Amand-de-Coly n'est pas soumise à l'obligation d'Information Acquéreur Locataire (IAL). En revanche, la déclaration de sinistres indemnisés au titre du régime des catastrophes naturelles est nécessaire.

Réglementation	Présence
Plan de Prévention des Risques (PPRn, PPRt, PPRm)	Aucun
Sismicité **Zonage sismique de la France d'après l'annexe des articles R563-1 à R563-8 du Code de l'Environnement modifiés par les Décrets n°2010-1254 et n°2010-1255 du 22 octobre 2010 ainsi que par l'Arrêté du 22 octobre 2010 (nouvelles règles de construction parasismique - EUROCODE 8).	1 - Très faible*
Arrêté Catastrophe Naturelle sur la commune	Oui

SOMMAIRE

Synthèse de votre exposition aux risques	1
NOTICE : ce qu'il faut savoir à propos de votre ERNMT	2
Imprimé officiel	3
Déclaration de sinistres indemnisés	4
Prescriptions de travaux et réglementation, Documents de référence, Conclusions	5
Anneyes	6



NOTICE : ce qu'il faut savoir à propos de votre ERNMT

Etal des risques naturels, miniers et technologiques

1. Curl dell vield un colippion. Metal Circus, saminobre et prescription dellates es à le des risques politicis, mais de la company de la consecue de la colippion de la colippion dellates es à le des risques politicis, mais de la colippion dellates es à le des risques politicis de la colippion d

Les informations mentionnent le numéro et la date de l'arrêté préfectoral relatif à l'Information des Acquéreurs et des Locataires (IAL) ainsi que l'adresse de l'immeuble.

Les situations de l'immeuble au regard des PPR naturels, PPR miniers et PPR technologiques précisent l'exposition de l'immeuble aux risques, au regard des PPR de la commune.

- Si « OUI » est coché, cela signifie que l'immeuble est situé :
- dans une zone à risque réglementée (PPR approuvé) ;
- dans une zone d'aléa (PPR prescrit ou approuvé) ;
- dans le périmètre d'étude d'un PPR prescrit.

NB: Quand aucune carte n'est disponible pour un PPR, l'ensemble de la commune est en général considéré comme à priori exposé.

En ce qui concerne **les risques pris en compte**, les cases blanches correspondent aux risques connus sur la commune. Si une ou plusieurs de ces cases blanches sont cochées, cela signifie que l'immeuble est concerné par le ou les risques correspondants.

La section sur les éventuelles **prescriptions de travaux** permet d'attirer l'attention de l'acquéreur ou le locataire sur la conformité de l'immeuble au regard des risques qu'il encoure.

La situation au regard du zonage sismique national permet de connaître le niveau de sismicité de la commune où se situe le bien : zone 1 : très faible - 2 : faible - 3 : modérée - 4 : moyenne - 5 : forte.

Nouvelles règles de construction et nouveau zonage sismique, à compter du 1 er mai 2011

La section **Localisation** mentionne les références des cartographies qui permettent la localisation du bien au regard des zones à risques. Ces cartes sont jointes en annexe du rapport.

La section **Parties concernées** mentionne les noms des parties.

N'oubliez pas de faire signer cet imprimé.



Le Plan de Prévention des Risques (PPR), élaboré et mis en œuvre sous l'autorité du Préfet, permet la prise en compte des risques naturels, miniers et technologiques dans l'occupation et l'aménagement du territoire. Le document final inclut des cartographies des zones à risques réglementées ainsi que les règles qui s'appliquent à chacune de ces zones (constructions existantes, futures et autres usages des sols).

PPR prescrit

C'est la 1^{ère} phase de l'élaboration d'un PPR: les secteurs potentiellement soumis aux phénomènes sont connus et donnés à titre informatif. Ils concernent l'ensemble de la commune ou des périmètres plus restreints et font alors l'objet de cartographies (périmètre d'étude, cartes historiques ou d'aléas).

PPR approuvé

C'est un PPR qui a été soumis à enquête publique et a été approuvé par les pouvoirs publics après concertation. Il définit précisément les zones à risques et contraintes **réglementaires** qui en découlent (recommandations, prescriptions) et devra être pris en compte lors de tout nouveau projet.

PPR appliqué par anticipation

Dans certaines situations et à titre de précaution, le PPR prescrit est mis en application avant son approbation définitive, il prend alors une valeur réglementaire, au même titre que le PPR approuvé.

INFORMATION SUR LES SINISTRES

La liste des arrêtés CATNAT

Elle mentionne l'ensemble des événements de type « Catastrophes Naturelles » (déclarés en tant que telles au titre du régime du même nom) que la commune a subi depuis 1982.

La déclaration de sinistre

Elle précise les sinistres pour lesquels le bien a été indemnisé dans le cadre du régime d'assurance des CATNAT depuis 1982. Elle est **obligatoire** pour les biens dont les propriétaires successifs ont **bénéficié d'une indemnisation au titre du régime des CATNAT**, indépendamment de l'existence d'un PPR ou du zonage sismique et quelle que soit la localisation.

INFORMATIONS CARTOGRAPHIQUES ET DOCUMENTS ANNEXES OBLIGATOIRES

- Extraits cartographiques qui vous permettent de justifier de la situation de l'immeuble au regard de l'ensemble des PPR, autant sur sa localisation que sur son exposition;
- > Arrêté préfectoral relatif à l'information sur les risques majeurs de la commune (Arrêté IAL) ;
- L'ensemble des planches cartographiques de référence au format A4.

Dans l'espace client, sont fournis en complément les **règlements et notes de présentation** des PPR pour lesquels l'immeuble est exposé.

Durée de validité et mise à jour obligatoire

Si la situation au regard des risques reste inchangée, l'État des Risques est valable pendant 6 mois.

Lors d'une vente, il est porté à connaissance de l'acquéreur au moment du compromis et doit être actualisé au moment de la signature.



12 mai 2015 Lieu dit Foussigne 24290 SAINT-AMAND-DE-COLY Commande TREMPIL Laurent Réf. TREMPIL 2034 12.05.15 - Page 3/10

Etat des risques naturels, miniers et technologiques

en application des articles L.125-5 et R.125-26 du code de l'environnement 1. Cet état, relatif aux obligations, interdictions, servitudes et prescriptions définies vis-à-vis des risques naturels, miniers ou technologiques concernant l'immeuble, est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral n° 2014146-0007-liste dυ 26/05/2014 Situation du bien immobilier (bâti ou non bâti) 2. Adresse Lieu dit Foussigne 24290 SAINT-AMAND-DE-COLY 3. Situation de l'immeuble au regard de plans de prévention des risques naturels [PPRn] L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRn prescrit L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRn appliqué par anticipation non X non X L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRn approuvé (les risques grisés ne font pas l'objet d'une procédure PPR sur la commune) Les risques naturels pris en compte sont liés à : L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPRn non X 4. Situation de l'immeuble au regard de plans de prévention des risques miniers [PPRm] L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRm non X L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRm appliqué par anticipation Х L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRm approuvé Les risques miniers pris en compte sont liés à : (les risques grisés ne font pas l'objet d'une procédure PPR sur la commune) L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPRm 5. Situation de l'immeuble au regard de plans de prévention des risques technologiques [PPRt] L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRt approuvé L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRt prescrit non X Les risques technologiques pris en compte sont liés à : (les risques grisés ne font pas l'objet d'une procédure PPR sur la commune) L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le rèalement du ou des PPRt non X 6. Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité en application des articles R 563-4 et D 563-8-1 du code de l'environnement modifiés par l'Arrêté et les Décrets n°2010-1254 / 2010-1255 du 22 octobre 2010. L'immeuble est situé dans une commune de sismicité : Très faible zone 1 X 7. Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe naturelle, minière ou technologique en application de l'article L 125-5 (IV) du Code de l'environnement oui L'information est mentionnée dans l'acte authentique constatant la réalisation de la vente non Pièces jointes 8. Localisation Extraits de documents ou de dossiers de référence permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte : Aucun PPR n'est présent sur la commune. Parties concernées à Vendeur le TREMPIL Laurent Acquéreur à le. 12/05/2015 Document réalisé le





Déclaration de sinistres indemnisés

en application des articles L 125-5 et R125-6 du Code de l'environnement

Si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à des événements ayant eu pour conséquence la publication d'un arrêté de catastrophe naturelle, cochez ci-dessous la case correspondante dans la colonne "Indemnisé".

Risque

TREMPIL Laurent

Sécheresse - Tassements différentiels

Par ruissellement et coulée de boue

Par une crue (débordement de cours d'eau) - Mouvement de terrain

Début

Fin

01/04/2011 | 30/06/2011 | 17/07/2012

25/12/1999 29/12/1999

JO

30/12/1999

Indemnisé

Sécheresse - Tassements différentiels			31/12/1996	30/12/1997				
Tempête (vent)			06/07/1989	16/09/1989				
Tempête (vent)		06/11/1982	10/11/1982	19/11/1982				
Pour en savoir plus, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie, le dossier départemental sur les risques majeurs, le document d'information communal sur les risques majeurs et, sur internet, le portail dédié à la prévention des risques majeurs : www.prim.net								
Préfecture : Périgueux - Dordogne	Adr	esse de l'	immeuble	:				
Commune : Saint-Amand-de-Coly	Lieu	u dit Foussigne						
	242	90 SAINT-	AMAND-D	E-COLY				
	Fra	nce						
Etabli le :								
Vendeur :	Acq	uéreur :						





Prescriptions de travaux et réglementation

Aucune

Documents de référence

Aucun

Conclusions

L'Etat des Risques délivré par T2L EXPERTISE en date du 12/05/2015 fait apparaître que la commune dans laquelle se trouve le bien ne fait l'objet d'aucune obligation en matière d'Information Acquéreur Locataire sur les Risques Naturels et Technologiques

Sommaire des annexes

- > Arrêté Préfectoral départemental n° 2014146-0007-liste du 26 mai 2014
- > Cartographie réglementaire :
- Cartographie de la sismicité

A titre indicatif, ces pièces sont jointes au présent rapport.

INFORMATION SUR LES RISQUES MAJEURS



PREFECTURE DE LA DORDOGNE

Annexe n° 2014-01 à l'arrêté préfectoral n° 2014146-0007, relatif au droit à l'information des citoyens sur les risques naturels et technologiques majeurs.

Liste des communes où s'applique le droit à l'information sur les risques majeurs en application de l'article L. 125-5 du code de l'environnement.

				TECHNO	LOGIQUE	SISMIQUE	
N° INSEE	Communes	PPRN prescrits	PPRN par anticipation	PPRN approuvés	PPRT prescrits	PPRT approuvés	Zonage
24001	Abjat sur Bandiat						2
	Agonac			I			1
24005	Alles sur Dordogne			l ·			1
24006 24007	Allas Les mines	Mvta		I			1
24007	Allemans Annesse et Beaulieu			1			2
24010	Atur			A			1
	Aubas			l l			1
	Augignac			•			2
	Badefols sur Dordogne			I			1
24023	Baneuil			M∨t - I		X	1
	Bassillac			I			1
	Beaupouyet			I			1
24033	Beaussac						2
				l			1
	Berbiguières			<u>l</u>			1
24037 24038	Bergerac Bertric Burée	I		l		X	1 2
24038	Beynac et Cazenac			I - M∨t			1
24040	Bezenac			I - IVIVI			1
24053	Boulazac			I (Manoire) I (Isle) - A			1
24055	Bourdeilles			I (Warlone) I (Isle)			1
24056	Bourdeix (Le)						2
24057	Bourg des Maisons						2
24058	Bourg du Bost						2
24062	Bouteilles Saint Sébastien						2
24064	Brantôme			1			1
	Bugue (Le)			I			1
	Buisson de Cadouin (Le)			l			1
	Busserolles						2
24071 24073	Bussière Badil Calès						2
24073	Calviac en Périgord			l I			1
24074	Campagne						1
24079	Cantillac			• • • • • • • • • • • • • • • • • • •			2
24081	Carlux			I			1
24082	Carsac Aillac			I			1
24086	Castelnaud La Chapelle			I			1
24087	Castels			I			1
	Cazoulès			l			1
24090	Celles			I			2
24091	Cenac et Saint Julien			I - M∨t			1
24093	Cercles						2
24095 24096	Chalais Champagnac de Belair			,			2
	Champagne et Fontaine			I			2
24097	Champcevinel			Α			1
24098	Champeaux et la Chapelle Pommier			^			2
24100	Champniers et Reilhac						2
	Champs Romain						2
24102				I (Beauronne) I (Isle) Mvta			1
	Chapdeuil						2
	Chapelle Gresignac (La)						2
24110	Chapelle Montabourlet (La)						2
24111	Chapelle Montmoreau (La)						2
	Chassaignes						2
				I - A			1
	Chenaud						2
24119		,					2
	Clermont de Beauregard Comberanche et Epeluche	1					1 2

		NATUREL			TECHNOLOGIQUE		SISMIQUE
N° INSEE	Communes	PPRN prescrits	PPRN par anticipation	PPRN approuvés	PPRT prescrits	PPRT approuvés	Zonage
24129	Condat sur Trincout			1			1
	Condat sur Vézère Connezac			l			1 2
	Coquille (La)						2
	Coulounieix Chamiers			I - Mvta			1
	Coursac			Α			1
	Cours de Pile			l		X	1
	Coutures Coux et Bigaroque			1			2 1
	Couze et Saint Front			 		Х	1
	Creyssac			1			2
24145	Creysse	1		I			1
	Daglan			l l			1
	Domme Douchapt			I - Mvt			1
	Douzillac						1
	Etouars						2
	Eymet	1					1
	Plaisance	I					1
	Eyzies de Tayac Sireuil (Les) Festalemps			l			1 2
	Feuillade (La)			l			1
	Firbeix			'			2
24182	Fleix (Le)			I		Х	1
	Fossemagne			I			1
	Fouleix	I					1
	Gardonne Gonterie Boulouneix (La)			l l			1 2
	Gout Rossignol						2
	Grand Brassac			I			2
	Graulges (Les)						2
	Groléjac			I			1
	Hautefaye						2
	Javerlhac et La Chapelle St Robert Rudeau Ladosse						2
	Force (La)			l			1
24223	Lalinde			Mvt - I		X	1
	Lamonzie Montastruc	I		_			1
	Lamonzie Saint Martin Lamothe Montravel						1 1
	Lardin Saint Lazare (Le)			l I			1
	Léguillac de Cercles			•			2
	Lembras	I					1
	Ligueux			. 1			1
	Limeuil Liorac sur Louyre	1		(Vézère et Dordogne)			1
24242		,		1			1
	Lusignac			•			2
24248	Lussas et Nontronneau						2
	Mareuil						2
	Marnac Marsac sur l'Isle			I I - Mvta			1
	Mauzac et Grand Castang			I - Mvta Mvt - I			1
24264	Ménesplet			l			1
24269	Mialet						2
	Milhac d'Auberoche			I			1
	Milhac de Nontron Monsec						2
	Montagrier			1			1
	Montcaret			l			1
24291	Montignac			l l			1
	Monplaisant						1
	Montpon Ménestérol Montrem						1
	Mouleydier			ı M∨t - I			1
24297	Moulin Neuf			I			1
	Mouzens			<u> </u>			1
	Mussidan Nanteuil Auriac de Bourzac			l			1 2
	Négrondes			I			1
	Neuvic sur l'Isle			İ			1
24311	Nontron						2
	Notre Dame de Sanilhac Parcoul			А			1 2
24310	ji arour	I	I		I		۷

		NATUREL			TECHNOLOGIQUE		SISMIQUE
N° INSEE	Communes	PPRN prescrits	PPRN par anticipation	PPRN approuvés	PPRT prescrits	PPRT approuvés	Zonage
	Paunat			I			1
	Paussac et Saint Vivien Pazayac			I			2 1
24322	Périgueux			l - Mvta			1
	Petit Bersac Peyrillac et Millac			l			2 1
	Peyzac le Moustier						1
	Piégut Pluviers			•			2
	Pizou (Le)			İ			1
	Ponteyraud Pontours						2 1
	Port Sainte Foy et Ponchapt						1
	Prigonrieux			i			1
24343	Puymangou						2
	Puyrenier			,			2
24346 24348	Quinsac Razac d'Eymet	1		ı			2 1
	Razac sur l'Isle	•		I - A			1
	Ribérac			1			2
	Rochebeaucourt et Argentine (La)						2
	Roche Chalais (La) Roque Gageac (La)			I - Mvt			2
	Sagelat			1 - WW			1
				İ			1
	Saint Amand de Vergt	1					1
	Saint Antoine de Cumond						2
24369 24370	Saint Antoine d'Auberoche Saint Antoine de Breuilh						1
	Saint Astier			<u>.</u> 			1
24373	Saint Aubin de Cadelech	1					1
	Saint Aulaye						2
	Saint Barthélémy de Bussière Saint Capraise de Lalinde			Mvt - I			2
	Saint Chamassy			(Vézère et Dordogne)			1
24389	Saint Cirq						1
	Saint Crépin d'Auberoche			I			1
	Saint Crépin de Richemont						2
	Sainte Croix de Mareuil Saint Cybranet			1			2 1
	Saint Cyprien			i			1
24398	Saint Estèphe						2
24403	Saint Félix de Bourdeilles	,					2
	Saint Félix de Villadeix Saint Front d'Alemps	I					1
	Saint Front de Pradoux			i İ			1
24410	Saint Front la Rivière			I			2
	Saint Front sur Nizonne						2
	Saint Georges de Montclard Saint Germain et Mons	I		1			1
							2
	Saint Julien de Bourdeilles						2
	Saint Julien de Lampon			l			1
	Saint Just Saint Laurent des Bâtons	1					2
	Saint Laurent des Batons Saint Laurent des Hommes	,					1
	Saint Laurent des Vignes			l			1
24439	Saint Laurent sur Manoire			l			1
	Saint Léon sur l'Isle			l l			1
	Saint Léon sur Vézère Saint Louis en l'Isle			l l			1
	Saint Louis en Tisle Sainte Marie de Chignac						1
	Saint Martial d'Artenset			Ī			1
	Saint Martial de Valette						2
	Saint Martin de Française						2
	Saint Martin de Fressengeas Saint Martin des Combes	1					2 1
	Saint Martin des Combes	,		1			1
24458	Saint Martin le Pin						2
24460	Saint Méard de Drone			1			1
	Saint Médard de Mussidan	,		l e			1
	Saint Michel de Villadeix Sainte Mondane	1					1
	Saint Pancrace			•			2
24479	Saint Pardoux la Rivière			I			2
_	Saint Paul de Lisanne						2
	Saint Paul de Lizonne Saint Pierre de Chignac			1			2 1
<u>_</u>	Joseph Front do Orngrido						

		NATUREL			TECHNO	SISMIQUE	
N° INSEE	Communes	PPRN prescrits	PPRN par anticipation	PPRN approuvés	PPRT prescrits	PPRT approuvés	Zonage
	Saint Pierre de Frugie						2
	Saint Pierre d'Eyraud			I			1
24489	Saint Priest les Fougères						2
24490	Saint Privat des Près						2
24498	Saint Saud Lacoussière						2
24499	Saint Sauveur	1					1
24501	Saint Seurin de Prats			I			1
24503	Saint Sulpice de Mareuil						2
24508	Saint Victor			1			1
24510	Saint Vincent de Cosse			1			1
24511	Saint Vincent Jalmoutiers						2
	Savignac de Nontron						2
24528	Sceau Saint Angel						2
24531	Sergeac			1			1
24532	Serres et Monguyard	1					1
24538	Siorac en Périgord			l			1
24540	Sorges			I			1
24541	Soudat						2
24543	Sourzac			I			1
	Terrasson la Villedieu			I - M∨t			1
24548	Teyjat						2
	Thonac			1			1
24553	Tocane Saint Apre			1			1
24554	Tour Blanche (La)						2
24557	Trélissac			I - A			1
24558	Trémolat			I			1
24559	Tursac			I			1
24561	Valeuil			1			1
24563	Valojoulx			I			1
24565	Varaignes						2
24566	Varennes			I			1
	Vélines			1			1
24569	Vendoire						2
24573	Verteillac						2
24574	Veyrignac			I			1
24577	Vézac			I - M∨t			1
24579	Vieux Mareuil						2
24582	Villars						2
24586	Villetoureix			1			2
24587	Vitrac			I - Mvt			1

<u>Légende</u> I: inondation

A: argile

Mvt : mouvement de terrain

Mvta: mouvement de terrain et argile

1 - 2 : zones sismicité

communes "gras, italique et rouge" : communes concernées par le présent AP modificatif

